

**COMMUNE DE
MONTALBA LE CHATEAU
SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2023**

Date de
convocation :
01/12/2023

L'an deux mille vingt-trois le huit décembre et à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Montalba le château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Mme MARTINEZ Marie, Maire.

En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 8

Sont présents : Alexis SIRE, Olivier GRIEU, Renaud SALA, Éric CHIMENTO, Pierre ARIS, Maxime SIRE, Sandrine BERDAGUÉ.

Absent : Sébastien VAN LANCKER

Secrétaire de Séance : Pierre ARIS

Délibération N° 2023/34

OBJET : Modifications budgétaires – Budget principal

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'effectuer des modifications budgétaires dans le budget principal (section fonctionnement) afin de pouvoir imputer les derniers mandats jusqu'à la fin de l'exercice 2023 sur le chapitre 012/64 concernant les dépenses de personnel. Pour cela, il suffit de procéder aux virements de crédits ci-dessous :

Chapitre 63 c/635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-1 800,00 €	
Chapitre 65 c/6558	Autres contributions obligatoires	- 3 200,00 €	
Chapitre 64 c/6411	Personnel titulaire		+ 700,00 €
Chapitre 64 c/6413	Personnel non titulaire		+ 1 800,00 €
Chapitre 64 c/64168	Autres emplois aidés		+ 2 500,00 €
Total		- 5 000,00 €	+ 5 000,00 €

Cette opération ne modifiera pas le résultat du budget en lui-même, il s'agit simplement d'un transfert de crédits entre deux chapitres au sein de la section dépenses de fonctionnement.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur les virements de crédits budget fonctionnement section dépenses ci-dessus.

Où l'exposé du maire, le conseil Municipal après en avoir délibéré :

VALIDE à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes de la section dépenses du budget fonctionnement de la commune :

Chapitre 63 c/635	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-1 800,00 €	
Chapitre 65 c/6558	Autres contributions obligatoires	- 3 200,00 €	
Chapitre 64 c/6411	Personnel titulaire		+ 700,00 €
Chapitre 64 c/6413	Personnel non titulaire		+ 1 800,00 €
Chapitre 64 c/64168	Autres emplois aidés		+ 2 500,00 €
Total		- 5 000,00 €	+ 5 000,00 €

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération en
08/12/2023

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID : 066-216601112-20231208-34-DE

Envoyé en sous-préfecture le : 

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

- Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
- Affichage le :
- Insertion au recueil des actes administratifs le (s'il y a lieu) :
- Notification le (s'il y a lieu) :
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
- Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé.

Fait et délibéré le 08/12/2023
à Montalba Le Château,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,


Mme Marie MARTINEZ

